



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS DE CONTEUR-ANIMATEUR AU CENTRE DE LOISIRS « LA RUCHE D'ERNEST »	Décision 05/07/2023  N° DGS/2023/062

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT le projet d'animation mis en place par le Centre de Loisirs « La Ruche d'Ernest », dans le cadre de son projet d'été ayant pour thèmes les différences,

### DÉCIDE

#### Article 1 :

De signer avec Monsieur Vincent ROUARD domicilié Le Fougeray à MONTREUIL-JUIGNÉ (49460), un contrat de prestations de Conteur-Animateur en vue d'animer des activités à destination des enfants inscrits au Centre de Loisirs.

#### Article 2 :

Ces activités dont le thème est la Culture Amérindienne se dérouleront le lundi 17 juillet 2023 de 09h30 à 13h30 au Centre de Loisirs « La Ruche d'Ernest » à Luynes.

#### Article 3 :

Le montant de ces prestations est arrêté à la somme de 400 € (QUATRE CENTS EUROS).

#### Article 4 :

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

#### Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre et Loire et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Fait à LUYNES, le 05 juillet 2023

Le Maire



Bertrand RIZOT

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : ..... 06 JUL 2023 .....

- sa publication sur le site internet de la

commune le : ..... 06 JUL 2023 .....

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20230705-DGS\_2023\_062-AR

